

# **COMPTES 2023**

**Bourgeoisie**

# MESSAGE INTRODUCTIF COMPTES 2023 BOURGEOISIE D'ARBAZ

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'art. 7 a. 1 de la loi sur les communes du 05 février 2004, le conseil bourgeoisial a l'honneur de vous présenter les comptes de la bourgeoisie pour l'année 2023.

Ceux-ci ont été adoptés en séance du Conseil bourgeoisial et sont soumis à votre approbation selon les dispositions légales en vigueur.

Dans sa volonté de présenter la gestion financière, le patrimoine et les dettes de la bourgeoisie de manière claire, l'administration bourgeoisiale publie la présente brochure. Le détail des comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice sous examen peut être consulté sur le site internet de la commune ou obtenu auprès du secrétariat communal.

## 1. APERCU GENERAL

Avec un total de revenus financiers de **CHF 867'219.19** et un total de charges financières de **CHF 329'946.22** le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de **CHF 537'272.97**.

Après comptabilisation des amortissements pour **CHF 1'000.-**, le compte de résultats présente un bénéfice de **CHF 536'272.97**.

Compte de résultats	Compte 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart C23 - B23	Ecart en %
Charges financières	326'618.97	329'450.00	329'946.22	496.22	0.2%
Revenus financiers	1'020'580.51	613'750.00	867'219.19	253'469.19	41.3%
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>693'961.54</b>	<b>284'300.00</b>	<b>537'272.97</b>	<b>252'972.97</b>	<b>89.0%</b>
Amortissements planifiés	1'200.00	3'900.00	1'000.00	-2'900.00	-74.4%
Attributions aux fonds & financement sp.	7.11			0.00	
<b>Excédent de revenus</b>	<b>692'754.43</b>	<b>280'400.00</b>	<b>536'272.97</b>	<b>255'872.97</b>	<b>91.3%</b>

Avec un total de dépenses de **CHF 24'250.-** et un total de recettes de **CHF 79'200.-**, le compte d'investissements présente un désinvestissement de **CHF 54'950.-**.

Compte des investissements	Compte 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart C23 - B23	Ecart en %
Dépenses	24'250.00	35'000.00	24'250.00	-10'750.00	-30.7%
Recettes	258'300.00	-	79'200.00	79'200.00	
<b>Investissements nets (- désinvestissement)</b>	<b>-234'050.00</b>	<b>35'000.00</b>	<b>-54'950.00</b>	<b>-89'950.00</b>	<b>-257.0%</b>

## 2. EVOLUTIONS DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

Le compte des investissements présentant un désinvestissement, le compte de financement présente un excédent de **CHF 592'222.97**.

Financement	Compte 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart C23 - B23	Ecart en %
Marge d'autofinancement	693'961.54	284'300.00	537'272.97	252'972.97	89.0%
Investissements nets	-234'050.00	35'000.00	-54'950.00	-89'950.00	
<b>(-) Insuffisance de financement, excédent</b>	<b>928'011.54</b>	<b>249'300.00</b>	<b>592'222.97</b>	<b>342'922.97</b>	<b>137.6%</b>

La fortune passe de **CHF 1'834'823.63** au 31.12.2022 à **CHF 2'371'096.60** au 31.12.2023.

Modification de fortune	Compte 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart C23 - B23	Ecart en %
Excédent de revenus, charges	692'754.43	280'400.00	536'272.97	255'872.97	91.3%
<b>Excédent, découvert du bilan</b>	<b>1'834'823.63</b>	<b>2'115'223.63</b>	<b>2'371'096.60</b>	255'872.97	12.1%

Les capitaux de tiers de **CHF 1'144'418.89** au 31.12.2022 se montent à **CHF 1'069'409.94** au 31.12.2023.

Modification des engagements	Compte 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart C23 - B23	Ecart en %
Variation capitaux de tiers	-928'011.54	-249'300.00	-75'008.95	-174'291.05	-69.9%
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>1'144'418.89</b>	<b>895'118.89</b>	<b>1'069'409.94</b>	174'291.05	19.5%

### 3. COMPTE DE RESULTATS ECHELONNE

La recommandation n°4 sur la présentation du compte prévoit deux niveaux de résultats. Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement O1) et le deuxième sur le résultat extraordinaire (E1). Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées.

En regard du budget, les charges d'exploitation ont diminué de **CHF 7'889.31** ou de 11.3%. Les revenus d'exploitation affichent une augmentation de **CHF 303'580.01** ou de 367.1 %.

Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation (R1) présente un excédent de revenus de **CHF 324'269.32** et est en amélioration de **CHF 311'469.32**.

Le résultat provenant de l'activité de financement (R2) de **CHF 212'003.65** est en diminution de **CHF 55'596.35**. Le compte 2023 ne présente pas de charges et de revenus extraordinaires. Le total du compte affiche un résultat en amélioration de CHF **255'872.97** par rapport au budget 2023.

Compte de résultats échelonnés	Compte 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart C23 - B23	Ecart en %
30 Charges de personnel	1'290.30	2'000.00	1'113.90	-886.10	-44.3%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	34'505.85	30'050.00	27'970.00	-2'080.00	-6.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'200.00	3'900.00	1'000.00	-2'900.00	-74.4%
35 Attributions aux fonds de financements spéciaux	7.11		-	0.00	
36 Charges de transferts	33'716.55	33'950.00	31'926.79	-2'023.21	-6.0%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>70'719.81</b>	<b>69'900.00</b>	<b>62'010.69</b>	<b>-7'889.31</b>	<b>-11.3%</b>
42 Taxes	71'776.90	82'700.00	83'201.98	501.98	0.6%
43 Revenus divers	1'000.00		271'718.03	271'718.03	
46 Revenus de transferts			31'360.00	31'360.00	
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>72'776.90</b>	<b>82'700.00</b>	<b>386'280.01</b>	<b>303'580.01</b>	<b>367.1%</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>2'057.09</b>	<b>12'800.00</b>	<b>324'269.32</b>	311'469.32	2433.4%
34 Charges financières	257'106.27	263'450.00	268'935.53	5'485.53	2.1%
44 Revenus financiers	947'803.61	531'050.00	480'939.18	-50'110.82	-9.4%
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	<b>690'697.34</b>	<b>267'600.00</b>	<b>212'003.65</b>	<b>-55'596.35</b>	<b>-20.8%</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>	<b>692'754.43</b>	<b>280'400.00</b>	<b>536'272.97</b>	<b>255'872.97</b>	<b>91.3%</b>

Compte de résultats échelonnés	Compte 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart C23 - B23	Ecart en %
38 Charges extraordinaires	-	-	-	0.00	
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	0.00	
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	-	-	-	<b>0.00</b>	
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	<b>692'754.43</b>	<b>280'400.00</b>	<b>536'272.97</b>	<b>255'872.97</b>	<b>91.3%</b>

### 3.1 CHARGES D'EXPLOITATION

#### Charges de personnel (30)

Les charges de personnel (membres de la commission bourgeoisiale) sont légèrement inférieures au budget.

#### Biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Les charges diminuent de **CHF 2'080** ou de 6.9%.

#### Amortissements du patrimoine administratif (33)

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif s'effectuent en fonction de leur durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Les taux d'amortissement sont mentionnés dans l'annexe aux comptes. Les amortissements affichent une diminution de **CHF 2'900**, en fonction des investissements nets réalisés. Les dévalorisations des participations du patrimoine administratif figurent dans les charges financières (34) pour un total de **CHF 146'085.81**.

#### Charges de transferts (36)

Les charges de transferts diminuent de **CHF 2'023.21** et concernent les contributions versées à la municipalité (frais d'administration) au canton (frais d'analyses), aux organisations privées (associations) et aux ménages bourgeois.

### 3.2 REVENUS D'EXPLOITATION

#### Taxes (42)

Les diverses taxes causales (émoluments d'agrégation) et redevances d'utilisation (turbinage) facturées aux bénéficiaires d'une prestation sont en hausse de **CHF 501.98** par rapport au budget.

#### Revenus divers (43)

Les revenus divers concernant la part de la bourgeoisie de la répartition de la dissolution du triage forestier Lienne-Morge s'élèvent à **CHF 271'718.03**.

#### Revenus de transfert (46)

Les revenus de transfert d'un montant de **CHF 31'360** concernent le premier acompte d'une subvention du canton pour un projet de biodiversité en forêt « Pâturages boisés de la vallée de la Sionne, Comba d'Arbaz ».

### 3.3 CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

#### Charges financières (34)

Les charges financières sont en hausse par rapport au budget de **CHF 5'485.53**. Elles comptabilisent les charges d'intérêts, d'exploitation et les dévalorisations des biens du patrimoine financier.

#### Revenus financiers (44)

Les revenus financiers composés des intérêts des prêts d'actionnaire, des dividendes du patrimoine administratif, des revenus de location des différents biens bourgeoisiaux et de la vente d'eau sont inférieurs de **CHF 50'110.82** par rapport au budget. Une vente d'eau aux communes de Grimisuat et de Sion inférieure aux prévisions explique en partie cette différence.

## 4. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

Le volume des investissements bruts du patrimoine administratif affiche un montant de **CHF 24'250.-** pour l'acquisition d'actions de Comba Energies SA.

Les investissements du patrimoine financier à hauteur de **CHF 384'435.81** ont été réalisés pour la réfection de conduites, l'assainissement de la chambre de Taillaz et la première étape de l'assainissement du réservoir de Procatrué. Ils transitent directement par le bilan.

Les sources de financement provenant de l'exploitation suffiront à couvrir ces investissements.

Dépenses d'investissements selon les natures (patrimoine administratif)	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart C23_B23	Ecart en %
50 Immobilisations corporelles	0.00	35'000.00		-35'000.00	
55 Participations et capital social	24'250.00		24'250.00	24'250.00	
<b>Total des dépenses PA</b>	<b>24'250.00</b>	<b>35'000.00</b>	<b>24'250.00</b>	<b>-10'750.00</b>	
Recettes d'investissements selon les natures (patrimoine administratif)	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart C23_B23	Ecart en %
60 Transfert au patrimoine financier	258'300.00			0.00	
63 Remboursement de prêts	0.00		79'200.00	79'200.00	
<b>Total des recettes</b>	<b>258'300.00</b>	<b>0.00</b>	<b>79'200.00</b>	<b>79'200.00</b>	
<b>Investissements nets (- négatifs)</b>	<b>-234'050.00</b>	<b>35'000.00</b>	<b>-54'950.00</b>	<b>-89'950.00</b>	<b>0.00</b>
Dépenses d'investissements patrimoine financier					
Réseau d'eau potable	185'592.71	300'000.00	384'435.81	84'435.81	
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>-48'457.29</b>	<b>335'000.00</b>	<b>329'485.81</b>	<b>-95'185.81</b>	
Financement					
Excédents de revenus	692'754.43	280'400.00	536'272.97	255'872.97	91.3%
+ Amortissements PA	1'200.00	3'900.00	1'000.00	-2'900.00	-74.4%
+ Attribution au fds financements spéciaux	7.11			0.00	
+ Réévaluation PF	133'942.71	150'100.00	146'085.81	-4'014.19	-2.7%
<b>Source de financement provenant de l'exploitation</b>	<b>827'904.25</b>	<b>434'400.00</b>	<b>683'358.78</b>	<b>248'958.78</b>	<b>57.3%</b>
<i>Utilisation des fonds pour l'investissement</i>	<i>-48'457.29</i>	<i>335'000.00</i>	<i>329'485.81</i>	<i>-5'514.19</i>	<i>-1.6%</i>
<b>Excédents de dépenses (-)</b>	<b>876'361.54</b>	<b>99'400.00</b>	<b>353'872.97</b>	<b>254'472.97</b>	<b>256.0%</b>

Les recettes d'investissements concernent le remboursement d'un prêt de Comba Energies SA pour un montant de **CHF 79'200.-**.

## 5. LES INDICATEURS FINANCIERS BOURGEOISIAUX

Pour évaluer la situation financière des bourgeoisies valaisannes, 8 indicateurs financiers ont été retenus dans le cadre de l'introduction du MCH2. Ils servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement.

	Evolution des indicateurs	Comptes 2022	Comptes 2023
1	Taux d'endettement net	-	-
2	Degré d'autofinancement	-296.5%	-977.7%
3	Part des charges d'intérêts	2.5%	2.7%
4	Dette brute par rapport aux revenus	112.1%	123.3%
5	Proportion des investissements	11.2%	11.7%
6	Part du service de la dette	2.6%	2.8%
7	Patrimoine net par bourgeois	3870	5452
8	Taux d'autofinancement	68.0%	62.0%

### **Taux de l'endettement net**

Ce ratio calcule la dette nette en % des revenus fiscaux. Etant donné que la bourgeoisie n'a pas de revenus fiscaux, ce ratio ne peut pas être calculé.

### **Degré d'autofinancement**

Les investissements 2023 présentant un résultat négatif. La valeur présente une situation de récession.

### **Part des charges d'intérêts**

Le ratio est de 2.7%. Une valeur inférieure à 4% est considérée comme bonne.

### **Dette brute par rapport aux revenus**

Ce ratio compare la dette brute par rapport aux revenus. Une valeur comprise entre 100 & 150% est considérée comme moyenne.

### **Proportion des investissements**

Ce ratio compare les investissements bruts réalisés aux dépenses totales (dépenses courantes et d'investissement). Un résultat compris entre 10 et 20% dénote un effort d'investissement moyen.

### **Part du service de la dette**

Cette valeur indique la part des revenus absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. Avec un taux inférieur à 5%, la charge est qualifiée de faible.

### **Dette nette par bourgeois**

Ce ratio mesure l'importance de la dette par rapport au nombre de bourgeois. Le patrimoine par bourgeois augmente encore et se monte à **CHF 5'452** au 31.12.2023

### **Taux d'autofinancement**

Ce ratio informe sur la part des revenus courants qui nous reste en main pour financer nos investissements. Un taux supérieur à 20% est considéré comme bon.

## **6. CONCLUSIONS**

Les finances bourgeoises demeurent saines malgré les investissements réalisés pour le patrimoine financier et la politique appliquée par le Conseil bourgeois permet de diminuer la dette tout en améliorant la qualité des différents services et des infrastructures.

L'exercice 2023 peut être qualifié d'excellent et la bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements. Il est donc proposé à l'assemblée d'accepter les comptes bourgeoisiaux 2023.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

**La bourgeoisie d'Arbaz**

## Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2022	2023	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux			

### Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets			
	-296.5%	-977.7%	-426.0%

### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2022	2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants			
	2.5%	2.7%	2.6%

### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2022	2023	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants			
	112.1%	123.3%	117.3%

### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2022	2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales			
	11.2%	11.7%	11.4%

### Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2022	2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants			
	2.6%	2.8%	2.7%

### Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2022	2023	Moyenne
Dette nette I par habitant			
	-3870	-5452	-4664

### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants			
	68.0%	62.0%	65.2%

### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF	326'618.97	329'450.00
Revenus financiers	+ CHF	1'020'580.51	613'750.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>693'961.54</b>	<b>284'300.00</b>
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	693'961.54	284'300.00
Amortissements planifiés	- CHF	1'200.00	3'900.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	7.11	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>692'754.43</b>	<b>280'400.00</b>

Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF	24'250.00	35'000.00
Recettes	- CHF	258'300.00	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF	-	<b>35'000.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	<b>234'050.00</b>	<b>54'950.00</b>

Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	693'961.54	284'300.00
Investissements nets	- CHF	-	35'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	234'050.00	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>928'011.54</b>	<b>249'300.00</b>

Compte de résultats échelonné		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	CHF	1'290.30	2'000.00	1'113.90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	34'505.85	30'050.00	27'970.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	1'200.00	3'900.00	1'000.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	7.11	-	-
36 Charges de transferts	CHF	33'716.55	33'950.00	31'926.79
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>70'719.81</b>	<b>69'900.00</b>	<b>62'010.69</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	71'776.90	82'700.00	83'201.98
43 Revenus divers	CHF	1'000.00	-	271'718.03
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	31'360.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>72'776.90</b>	<b>82'700.00</b>	<b>386'280.01</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>2'057.09</b>	<b>12'800.00</b>	<b>324'269.32</b>
34 Charges financières	CHF	257'106.27	263'450.00	268'935.53
44 Revenus financiers	CHF	947'803.61	531'050.00	480'939.18
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>690'697.34</b>	<b>267'600.00</b>	<b>212'003.65</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>692'754.43</b>	<b>280'400.00</b>	<b>536'272.97</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>692'754.43</b>	<b>280'400.00</b>	<b>536'272.97</b>

## Aperçu du bilan

Etat 31.12.2022

Etat 31.12.2023

1	Actif	3'050'323.23	3'511'587.25
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>2'553'072.23</b>	<b>3'070'286.25</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	198'436.02	767'965.78
101	Créances	681'909.31	74'240.46
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	38'076.90	355'080.01
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	1'634'650.00	1'873'000.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>497'251.00</b>	<b>441'301.00</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	143'001.00	142'001.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	297'000.00	217'800.00
145	Participation capital social	57'250.00	81'500.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	3'050'323.23	3'511'587.25
	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>1'144'418.89</b>	<b>1'069'409.94</b>
200	Engagements courants	100'139.64	88'953.15
201	Engagements financiers à court terme	8'279.25	20'456.79
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	1'036'000.00	960'000.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	<b>Capital propre</b>	<b>1'905'904.34</b>	<b>2'442'177.31</b>
29	Capital propre	1'905'904.34	2'442'177.31

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		536'272.97
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	1'000.00
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	-
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire</b>			<b>537'272.97</b>
<b>Dépenses d'investissements</b>			
50	Immobilisations corporelles	-	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	24'250.00
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
<b>Recettes d'investissements</b>			
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-
64	Remboursement de prêts	+	79'200.00
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>			<b>54'950.00</b>
		<b>Etat 31.12.2022</b>	<b>Etat 31.12.2023</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	198'436.02	767'965.78
101	Créances	681'909.31	74'240.46
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	38'076.90	355'080.01
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	1'634'650.00	1'873'000.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	100'139.64	88'953.15
201	Engagements financiers à court terme	8'279.25	20'456.79
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	1'036'000.00	960'000.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>			<b>-22'693.21</b>
29	Capital propre	1'905'904.34	2'442'177.31
<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>			<b>569'529.76</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	198'436.02	767'965.78
			569'529.76

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	0 Administration générale	46'742.85	51'100.00	42'100.00	42'400.00	37'814.40
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	1'407.11	3'807.11	9'300.00	2'800.00	1'200.00	305'878.03
9 Finances et impôts	279'676.12	965'673.40	281'950.00	568'550.00	291'931.82	519'231.08
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>327'826.08</b>	<b>1'020'580.51</b>	<b>333'350.00</b>	<b>613'750.00</b>	<b>330'946.22</b>	<b>867'219.19</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>692'754.43</b>		<b>280'400.00</b>		<b>536'272.97</b>	

## Compte de résultats selon les natures

Compte 2022

Budget 2023

Compte 2023

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	1'290.30		2'000.00		1'113.90	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	34'505.85		30'050.00		27'970.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'200.00		3'900.00		1'000.00	
34 Charges financières	257'106.27		263'450.00		268'935.53	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	7.11		-		-	
36 Charges de transferts	33'716.55		33'950.00		31'926.79	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		71'776.90		82'700.00		83'201.98
43 Revenus divers		1'000.00		-		271'718.03
44 Revenus financiers		947'803.61		531'050.00		480'939.18
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		-		-		31'360.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>327'826.08</b>	<b>1'020'580.51</b>	<b>333'350.00</b>	<b>613'750.00</b>	<b>330'946.22</b>	<b>867'219.19</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>692'754.43</b>		<b>280'400.00</b>		<b>536'272.97</b>	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	24'250.00	258'300.00	35'000.00	-	24'250.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	79'200.00
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>24'250.00</b>	<b>258'300.00</b>	<b>35'000.00</b>	<b>-</b>	<b>24'250.00</b>	<b>79'200.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		-		<b>35'000.00</b>		-
<b>Excédent de recettes</b>	<b>234'050.00</b>		-		<b>54'950.00</b>	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		35'000.00		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-				-	
55 Participations et capital social	24'250.00		-		24'250.00	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		258'300.00		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		79'200.00
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>24'250.00</b>	<b>258'300.00</b>	<b>35'000.00</b>	<b>-</b>	<b>24'250.00</b>	<b>79'200.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>-</b>		<b>35'000.00</b>		<b>-</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>234'050.00</b>		<b>-</b>		<b>54'950.00</b>	

**Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles**  
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire			Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en	
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal décision du :	Montant					Assemblée primaire décision du :
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								
1089	Sources, captations	30000	15.01.2021	25.02.2021				30000	21064	8936	25.02.2028	
1089	Station Uf, réservoirs	270'000	15.01.2021	25.02.2021				270'000	255'727	38'965	25.02.2028	

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.



**Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire**  
**OGFCo, art. 83 et 84**

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.  
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Comptes 2022 Fr.	Budget 2023 Fr.		Comptes 2023		Ecart 2023	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>				
46 742.85	42 100	Charges	37 814.40		4 286 -	10.18
51 100.00	42 400	Revenus		42 110.08	290 -	0.68
4 357.15 +	300 +	Excédent de revenus	4 295.68			
		<b>02 Services généraux</b>				
46 742.85	42 100	Charges	37 814.40		4 286 -	10.18
51 100.00	42 400	Revenus		42 110.08	290 -	0.68
4 357.15 +	300 +	Excédent de revenus	4 295.68			
		<b>022 Services généraux</b>				
36 564.45	39 300	Charges	37 892.95		1 407 -	3.58
20 650.00	22 950	Revenus		22 660.98	289 -	1.26
15 914.45 -	16 350 -	Excédent de charges		15 231.97		
1 290.30	2 000	30 Charges de personnel	1 113.90		886 -	44.31
1 290.30	2 000	300 Autorités et commissions	1 113.90		886 -	44.31
1 290.30	2 000	3000 Salaires, indemnités journalières et jet ons de présence des membres d'autorités	1 113.90		886 -	44.31
1 290.30	2 000	3000.01 Indemnités commission	1 113.90		886 -	44.31
5 275.55	7 050	31 Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation	7 570.70		521 +	7.39
3 595.45	6 050	313 Prestations de services et honoraires	7 570.70		1 521 +	25.14
418.30	3 050	3130 Prestations de services de tiers	4 124.30		1 074 +	35.22
320.00	3 000	3130.01 Frais de représentation et de réception	4 011.10		1 011 +	33.70
98.30	50	3130.02 Frais bancaires	113.20		63 +	126.40
3 177.15	3 000	3132 Honoraires de conseillers externes, expe rts, spécialistes, etc.	3 446.40		446 +	14.88
3 177.15	3 000	3132.01 Frais fiduciaire	3 446.40		446 +	14.88
1 680.10	1 000	319 Diverses charges d'exploitation			1 000 -	
1 680.10	1 000	3199 Autres charges d'exploitation			1 000 -	
1 680.10	1 000	3199.01 Frais divers			1 000 -	
29 998.60	30 250	36 Charges de transfert	29 208.35		1 042 -	3.44
8 000.00	8 000	361 Dédommagements à des collectivités publi ques	8 000.00			
8 000.00	8 000	3612 Dédommagements aux communes et aux assoc iations intercommunales	8 000.00			
8 000.00	8 000	3612.01 Dédommagements frais d'administration	8 000.00			

Comptes 2022 Fr.	Budget 2023 Fr.		Comptes 2023		Ecart 2023	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>022 Services généraux</b>				
21 998.60	22 250	363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	21 208.35		1 042 -	4.68
250.00	250	3636 Subventions aux organisations privées à but non lucratif	250.00			
250.00	250	3636.01 Cotisations aux associations	250.00			
21 748.60	22 000	3637 Subventions aux ménages privés	20 958.35		1 042 -	4.73
21 748.60	22 000	3637.01 Subventions aux ménages bourgeois	20 958.35		1 042 -	4.73
2 500.00	1 500	42 Taxes et redevances		3 750.00	2 250 +	150.00
2 500.00	1 500	421 Emoluments pour actes administratifs		3 750.00	2 250 +	150.00
2 500.00	1 500	4210 Emoluments administratifs		3 750.00	2 250 +	150.00
2 500.00	1 500	4210.01 Emoluments agrégation		3 750.00	2 250 +	150.00
18 150.00	21 450	44 Revenus financiers		18 910.98	2 539 -	11.84
		440 Revenus des intérêts		310.98	311 +	
		4400.00 Intérêts des liquidités		310.98	311 +	
18 150.00	21 450	445 Revenus financiers de prêts et de participations du PA		18 600.00	2 850 -	13.29
14 850.00	14 850	4450 Revenus de prêts PA		14 850.00		
14 850.00	14 850	4450.01 Intérêts prêt d'actionnaire Comba SA		14 850.00		
3 300.00	6 600	4451 Revenus de participations PA		3 750.00	2 850 -	43.18
3 300.00	6 600	4451.01 Dividendes patrimoine administratif		3 750.00	2 850 -	43.18
		<b>029 Immeubles administratifs</b>				
10 178.40	2 800	Charges	78.55 -		2 879 -	102.81
30 450.00	19 450	Revenus		19 449.10	1 -	
20 271.60 +	16 650 +	Excédent de revenus	19 527.65			
10 178.40		31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	78.55 -		79 -	
1 309.20		312 Alimentation et élimination, biens-fonds PA	78.55 -		79 -	
1 309.20		3120 Alimentation et élimination, biens-fonds PA	78.55 -		79 -	
1 309.20		3120.01 Electricité	78.55 -		79 -	
1 327.70		313 Prestations de services et honoraires				
1 327.70		3134 Primes d'assurances de choses				
1 327.70		3134.01 Primes d'assurances				
7 541.50		314 Réfection et entretien courants				
7 541.50		3144 Entretien des bâtiments et immeubles				

Comptes 2022 Fr.	Budget 2023 Fr.		Comptes 2023		Ecart s 2023	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>029 Immeubles administratifs</b>				
7 541.50		3144.01 Frais d'entretien des bâtiments				
	<b>2 800</b>	<b>33 Amortissements du patrimoine administratif PA</b>			<b>2 800 -</b>	
	<b>2 800</b>	<b>330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA</b>			<b>2 800 -</b>	
	<b>2 800</b>	<b>3300 Amortissements planifiés, immobilisations corporelles</b>			<b>2 800 -</b>	
	2 800	3300.40 Amortissements ordinaires terrains bâtis			2 800 -	
<b>30 450.00</b>	<b>19 450</b>	<b>44 Revenus financiers</b>		<b>19 449.10</b>	<b>1 -</b>	
<b>30 450.00</b>	<b>19 450</b>	<b>447 Revenus des immeubles PA</b>		<b>19 449.10</b>	<b>1 -</b>	
<b>30 450.00</b>	<b>19 450</b>	<b>4470 Loyers et fermages, immeubles PA</b>		<b>19 449.10</b>	<b>1 -</b>	
30 450.00	19 450	4470.01 Revenus location		19 449.10	1 -	

Comptes 2022 Fr.	Budget 2023 Fr.		Comptes 2023		Ecart 2023	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>				
1 407.11	9 300	Charges	1 200.00		8 100 -	87.10
3 807.11	2 800	Revenus		305 878.03	303 078 +	*****
2 400.00 +	6 500 -	Excédent de charges				
		Excédent de revenus	304 678.03			
		<b>81 Agriculture</b>				
1 200.00	6 100	Charges	1 000.00		5 100 -	83.61
2 800.00	2 800	Revenus		2 800.00		
1 600.00 +	3 300 -	Excédent de charges				
		Excédent de revenus	1 800.00			
		<b>818 Agriculture de montagne</b>				
1 200.00	6 100	Charges	1 000.00		5 100 -	83.61
2 800.00	2 800	Revenus		2 800.00		
1 600.00 +	3 300 -	Excédent de charges				
		Excédent de revenus	1 800.00			
	5 000	<b>31 Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation</b>			5 000 -	
	5 000	<b>314 Réfection et entretien courants</b>			5 000 -	
	5 000	<b>3144 Entretien des bâtiments et immeubles</b>			5 000 -	
	5 000	3144.02 Frais d'entretien alpages et bâtiments			5 000 -	
1 200.00	1 100	<b>33 Amortissements du patrimoine administratif PA</b>	1 000.00		100 -	9.09
1 200.00	1 100	<b>330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA</b>	1 000.00		100 -	9.09
1 200.00	1 100	<b>3300 Amortissements planifiés, immobilisations corporelles</b>	1 000.00		100 -	9.09
	1 100	3300.10 Amortissements ordinaires routes et voies de communication	1 000.00		100 -	9.09
1 200.00		3300.40 Amortissements ordinaires terrains bâtis				
2 800.00	2 800	<b>44 Revenus financiers</b>		2 800.00		
2 800.00	2 800	<b>447 Revenus des immeubles PA</b>		2 800.00		
2 800.00	2 800	<b>4470 Loyers et fermages, immeubles PA</b>		2 800.00		
2 800.00	2 800	4470.01 Revenus location		2 800.00		

Comptes 2022 Fr.	Budget 2023 Fr.		Comptes 2023		Ecart 2023	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>82 Sylviculture</b>				
207.11	3 200	Charges	200.00		3 000 -	93.75
1 007.11		Revenus		303 078.03	303 078 +	
	3 200 -	Excédent de charges				
800.00 +		Excédent de revenus	302 878.03			
		<b>820 Sylviculture</b>				
207.11	3 200	Charges	200.00		3 000 -	93.75
1 007.11		Revenus		303 078.03	303 078 +	
	3 200 -	Excédent de charges				
800.00 +		Excédent de revenus	302 878.03			
	3 000	<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>			3 000 -	
	3 000	<b>313 Prestations de services et honoraires</b>			3 000 -	
	3 000	<b>3130 Prestations de services de tiers</b>			3 000 -	
	3 000	3130.03 Frais de coupe et de transport			3 000 -	
7.11		<b>35 Attributions aux fonds et financements spéciaux</b>				
7.11		<b>351 Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre</b>				
7.11		3511.01 Attributions aux fonds du capital propre				
200.00	200	<b>36 Charges de transfert</b>	200.00			
200.00	200	<b>363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers</b>	200.00			
200.00	200	<b>3636 Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	200.00			
200.00	200	3636.01 Cotisations aux associations	200.00			
1 000.00		<b>43 Revenus divers</b>		271 718.03	271 718 +	
1 000.00		<b>430 Revenus d'exploitation divers</b>		271 718.03	271 718 +	
1 000.00		<b>4309 Autres revenus d'exploitation</b>		271 718.03	271 718 +	
		4309.00 Autres revenus d'exploitation		271 718.03	271 718 +	
1 000.00		4309.01 Contributions diverses				
7.11		<b>44 Revenus financiers</b>				
7.11		<b>440 Revenus des intérêts</b>				
7.11		4400.01 Intérêts des liquidités				
		<b>46 Revenus de transferts</b>		31 360.00	31 360 +	
		<b>463 Subventions de collectivités publiques et de tiers</b>		31 360.00	31 360 +	
		4631.00 Subventions du canton		31 360.00	31 360 +	

Comptes 2022 Fr.	Budget 2023 Fr.		Comptes 2023		Ecart 2023	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>				
279 676.12	281 950	Charges	291 931.82		9 982 +	3.54
965 673.40	568 550	Revenus		519 231.08	49 319 -	8.67
685 997.28 +	286 600 +	Excédent de revenus	227 299.26			
		<b>91 Impôts</b>				
19 051.90	15 000	Charges	20 477.85		5 478 +	36.52
19 051.90 -	15 000 -	Revenus		20 477.85		
		Excédent de charges				
		<b>910 Impôts personnes physiques</b>				
19 051.90	15 000	Charges	20 477.85		5 478 +	36.52
19 051.90 -	15 000 -	Revenus		20 477.85		
		Excédent de charges				
19 051.90	15 000	31 Charges de biens et services et autres c charges d'exploitation	20 477.85		5 478 +	36.52
19 051.90	15 000	313 Prestations de services et honoraires	20 477.85		5 478 +	36.52
19 051.90	15 000	3137 Impôts et taxes	20 477.85		5 478 +	36.52
19 051.90	15 000	3137.01 Impôt cantonal et communal	20 477.85		5 478 +	36.52
		<b>96 Administration de la fortune et de la dette</b>				
260 624.22	266 950	Charges	271 453.97		4 504 +	1.69
965 673.40	568 550	Revenus		519 231.08	49 319 -	8.67
705 049.18 +	301 600 +	Excédent de revenus	247 777.11			
		<b>961 Intérêts</b>				
25 614.80	23 550	Charges	23 556.80		7 +	0.03
25 614.80 -	23 550 -	Revenus		23 556.80		
		Excédent de charges				
25 614.80	23 550	34 Charges financières	23 556.80		7 +	0.03
25 614.80	23 550	340 Charges d'intérêts	23 556.80		7 +	0.03
21 958.50	20 550	3406.01 Intérêts des prêts et des dettes	20 550.50		1 +	
3 656.30	3 000	3406.02 Intérêts emprunt fds propres Comba SA	3 006.30		6 +	0.21

Comptes 2022 Fr.	Budget 2023 Fr.		Comptes 2023		Ecart 2023	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>963</b>	<b>Immeubles et titres du patrimoine financier</b>			
235 009.42	243 400		<b>Charges</b>	247 897.17		4 497 + 1.85
965 673.40	568 550		<b>Revenus</b>		519 231.08	49 319 - 8.67
730 663.98 +	325 150 +		<b>Excédent de revenus</b>	271 333.91		
231 491.47	239 900	34	<b>Charges financières</b>	245 378.73		5 479 + 2.28
97 548.76	89 800	343	<b>Charges pour biens-fonds, patrimoine financier</b>	99 292.92		9 493 + 10.57
83 814.80	75 200	3431	<b>Entretien courant, biens-fonds PF</b>	81 282.49		6 082 + 8.09
83 620.05	75 000	3431.01	Frais d'exploitation réseau EP	81 079.69		6 080 + 8.11
194.75	200	3431.02	Frais d'exploitation vignes	202.80		3 + 1.40
13 733.96	14 600	3439	<b>Autres charges des biens-fonds PF</b>	18 010.43		3 410 + 23.36
8 151.06	9 000	3439.01	Electricité	12 667.83		3 668 + 40.75
5 582.90	5 600	3439.02	Primes d'assurances	5 342.60		257 - 4.60
133 942.71	150 100	344	<b>Réévaluations, immobilisations PF</b>	146 085.81		4 014 - 2.67
133 942.71	150 100	3441	<b>Réévaluation - Immobilisations corporelles PF</b>	146 085.81		4 014 - 2.67
133 942.71	150 100	3441.01	Réévaluation immobilisations corporelles PF	146 085.81		4 014 - 2.67
3 517.95	3 500	36	<b>Charges de transfert</b>	2 518.44		982 - 28.04
3 517.95	3 500	363	<b>Subventions à des collectivités publiques et à des tiers</b>	2 518.44		982 - 28.04
3 517.95	3 500	3632	<b>Subventions aux communes et aux associations intercommunales</b>	2 518.44		982 - 28.04
3 517.95	3 500	3632.01	Participation Etat VS frais d'analyse	2 518.44		982 - 28.04
69 276.90	81 200	42	<b>Taxes et redevances</b>		79 451.98	1 748 - 2.15
69 276.90	81 200	424	<b>Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service</b>		79 451.98	1 748 - 2.15
69 276.90	81 200	4240	<b>Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services</b>		79 451.98	1 748 - 2.15
38 076.90	50 000	4240.01	Comba SA, redevances		48 251.98	1 748 - 3.50
31 200.00	31 200	4240.02	Comba SA, participation		31 200.00	
896 396.50	487 350	44	<b>Revenus financiers</b>		439 779.10	47 571 - 9.76
500 700.00		4411.00	Gains ventes immobilisations PF			
395 696.50	487 350	443	<b>Produit des immeubles du PF</b>		439 779.10	47 571 - 9.76
2 324.00	2 350	4430	<b>Loyers et fermages, immeubles du PF</b>		2 324.00	26 - 1.11
2 324.00	2 350	4430.01	Revenus locations vignes		2 324.00	26 - 1.11
393 372.50	485 000	4439	<b>Autres produits d'immeubles PF</b>		437 455.10	47 545 - 9.80
355 372.50	385 000	4439.01	Vente eau potable autres communes		339 894.10	45 106 - 11.72
38 000.00	100 000	4439.02	Vente eau potable commune d'Arbaz		97 561.00	2 439 - 2.44

Comptes 2022 Fr.	Budget 2023 Fr.		Comptes 2023 Charges Fr.	Revenus Fr.
		<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>		
24 250.00	35 000	Dépenses	24 250.00	
258 300.00		Recettes		
234 050.00 +	35 000 -	Investissements nets		24 250.00
		<b>02 Services généraux</b>		
24 250.00	35 000	Dépenses	24 250.00	
258 300.00		Recettes		
234 050.00 +	35 000 -	Investissements nets		24 250.00
		<b>022 Services généraux</b>		
24 250.00		Dépenses	24 250.00	
24 250.00 -		Recettes		
		Investissements nets		24 250.00
24 250.00		<b>55 Participations et capital social</b>	24 250.00	
24 250.00		<b>554 Entreprises publiques</b>	24 250.00	
24 250.00		- Participations aux entreprises publiques	24 250.00	
		<b>029 Immeubles administratifs</b>		
	35 000	Dépenses		
258 300.00		Recettes		
258 300.00 +	35 000 -	Investissements nets		
	35 000	<b>50 Immobilisations corporelles</b>		
	35 000	<b>504 Bâtiments</b>		
	35 000	<b>5040 Bâtiments</b>		
	35 000	- Bâtiments bourgeoisiaux		
258 300.00		<b>60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier</b>		
258 300.00		<b>604 Transfert de bâtiments</b>		
258 300.00		- Report de bâtiments dans le PF		

<u>Comptes 2022</u> Fr.	<u>Budget 2023</u> Fr.		<u>Comptes 2023</u>	
			<u>Charges</u> Fr.	<u>Revenus</u> Fr.
		<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>		
		<b>Dépenses</b>		
		<b>Recettes</b>		<b>79 200.00</b>
		<b>Investissements nets</b>	<b>79 200.00</b>	
		<b>96 Administration de la fortune et de la dette</b>		
		<b>Dépenses</b>		
		<b>Recettes</b>		<b>79 200.00</b>
		<b>Investissements nets</b>	<b>79 200.00</b>	
		<b>963 Immeubles et titres du patrimoine financier</b>		
		<b>Dépenses</b>		
		<b>Recettes</b>		<b>79 200.00</b>
		<b>Investissements nets</b>	<b>79 200.00</b>	
		<b>64 Remboursement de prêts</b>		<b>79 200.00</b>
		<b>644 Entreprises publique</b>		<b>79 200.00</b>
		<b>6440 Remboursement de prêts aux entreprises publiques</b>		<b>79 200.00</b>
		- Rbst prêt Comba Energies SA		79 200.00

Exercice 2023 Ecritures du 01.01.2023 au 31.12.2023  
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées  
Engagés Toutes  
Oui

Compte	Libellé	31.12.2023	31.12.2022	Ecart	%
<b>1</b>	<b><u>Actif</u></b>	<b>3,511,587.25</b>	<b>3,050,323.23</b>	<b>461,264.02</b>	<b>13%</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>3,070,286.25</b>	<b>2,553,072.23</b>	<b>517,214.02</b>	<b>16%</b>
<b>100</b>	<b>Disponibilités et placements à court ter</b>	<b>767,965.78</b>	<b>198,436.02</b>	<b>569,529.76</b>	<b>74%</b>
<b>1002</b>	<b>Banque</b>	<b>767,965.78</b>	<b>198,436.02</b>	<b>569,529.76</b>	<b>74%</b>
1002.00	Banque Raiffeisen 61830.90	696,684.93	103,528.36	593,156.57	85%
1002.01	Banque Raiffeisen 61830.83 (Fds reboisem	71,280.85	71,080.71	200.14	0%
1002.03	BCVs 0332.6100.9	0.00	23,826.95	23,826.95-	0%
<b>101</b>	<b>Créances</b>	<b>74,240.46</b>	<b>681,909.31</b>	<b>607,668.85-</b>	<b>-818%</b>
<b>1011</b>	<b>Comptes courants avec des tiers</b>	<b>39,135.40</b>	<b>670,476.35</b>	<b>631,340.95-</b>	<b>-1613%</b>
1011.00	Municipalité, compte courant	39,135.40	670,476.35	631,340.95-	-1613%
<b>1019</b>	<b>Autres créances</b>	<b>35,105.06</b>	<b>11,432.96</b>	<b>23,672.10</b>	<b>67%</b>
1019.00	TVA Investissements	31,754.54	8,268.75	23,485.79	74%
1019.01	TVA Fonctionnement	3,241.68	3,164.21	77.47	2%
1019.02	Impôt anticipé à récupérer	108.84	0.00	108.84	100%
<b>104</b>	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>355,080.01</b>	<b>38,076.90</b>	<b>317,003.11</b>	<b>89%</b>
<b>1041</b>	<b>Charges de biens et services et autres c</b>	<b>355,080.01</b>	<b>38,076.90</b>	<b>317,003.11</b>	<b>89%</b>
1041.00	Recettes à encaisser	355,080.01	38,076.90	317,003.11	89%
<b>107</b>	<b>Placements financiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
<b>1070</b>	<b>Actions et parts sociales</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
1070.00	Actions et parts sociales PF	0.00	0.00	0.00	0%
<b>108</b>	<b>Immobilisations corporelles PF</b>	<b>1,873,000.00</b>	<b>1,634,650.00</b>	<b>238,350.00</b>	<b>12%</b>
<b>1084</b>	<b>Bâtiments PF</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
1084.00	Bâtiments PF	0.00	0.00	0.00	0%
<b>1089</b>	<b>Autres immobilisations corporelles PF</b>	<b>1,873,000.00</b>	<b>1,634,650.00</b>	<b>238,350.00</b>	<b>12%</b>
1089.00	Réseau eau potable Gô	11,000.00	12,000.00	1,000.00-	-9%

Exercice 2023 Ecritures du 01.01.2023 au 31.12.2023  
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées  
Engagés

Toutes  
Oui

Compte	Libellé	31.12.2023	31.12.2022	Ecart	%
<b>1</b>	<b><u>Actif</u></b>	<b>3,511,587.25</b>	<b>3,050,323.23</b>	<b>461,264.02</b>	<b>13%</b>
1089.01	Station d'ultrafiltration	740,000.00	800,000.00	60,000.00-	-8%
1089.02	Conduites réseau eau potable	809,000.00	510,000.00	299,000.00	37%
1089.03	Sources et captations eau potable	45,000.00	49,000.00	4,000.00-	-9%
1089.04	Réservoirs eau potable	266,000.00	261,000.00	5,000.00	2%
1089.05	Vignes (avec guérite)	2,000.00	2,650.00	650.00-	-33%
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>441,301.00</b>	<b>497,251.00</b>	<b>55,950.00-</b>	<b>-12%</b>
<b>140</b>	<b>Immobilisations corporelles PA</b>	<b>142,001.00</b>	<b>143,001.00</b>	<b>1,000.00-</b>	<b>0%</b>
<b>1400</b>	<b>Terrains PA</b>	<b>35,000.00</b>	<b>35,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
1400.00	Terrains	35,000.00	35,000.00	0.00	0%
<b>1401</b>	<b>Routes / voies de communication</b>	<b>14,000.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>1,000.00-</b>	<b>-7%</b>
1401.00	Routes d'alpage	14,000.00	15,000.00	1,000.00-	-7%
<b>1404</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
1404.00	Alpage de Métal (avec chottes)	1.00	1.00	0.00	0%
1404.01	Bâtiments bourgeoisiaux	0.00	0.00	0.00	0%
<b>1405</b>	<b>Forêts / Alpages</b>	<b>93,000.00</b>	<b>93,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
1405.00	Forêts	93,000.00	93,000.00	0.00	0%
<b>144</b>	<b>Prêts</b>	<b>217,800.00</b>	<b>297,000.00</b>	<b>79,200.00-</b>	<b>-36%</b>
<b>1444</b>	<b>Prêts aux entreprises publiques</b>	<b>217,800.00</b>	<b>297,000.00</b>	<b>79,200.00-</b>	<b>-36%</b>
1444.00	Prêt à Comba Energies SA	217,800.00	297,000.00	79,200.00-	-36%
<b>145</b>	<b>Participations, capital social</b>	<b>81,500.00</b>	<b>57,250.00</b>	<b>24,250.00</b>	<b>29%</b>
<b>1454</b>	<b>Participations aux entreprises publiques</b>	<b>81,500.00</b>	<b>57,250.00</b>	<b>24,250.00</b>	<b>29%</b>
1454.00	Actions Comba Energies Sa	81,500.00	57,250.00	24,250.00	30%

Exercice 2023 Ecritures du 01.01.2023 au 31.12.2023  
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées  
Engagés Toutes  
Oui

Compte	Libellé	31.12.2023	31.12.2022	Ecart	%
<b>2</b>	<b><u>Passif</u></b>	<b>2,975,314.28-</b>	<b>3,050,323.23-</b>	<b>75,008.95</b>	<b>-2%</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>1,069,409.94-</b>	<b>1,144,418.89-</b>	<b>75,008.95</b>	<b>-7%</b>
<b>200</b>	<b>Engagements courants</b>	<b>88,953.15-</b>	<b>100,139.64-</b>	<b>11,186.49</b>	<b>-12%</b>
<b>2000</b>	<b>Engagements courants provenant de livrai</b>	<b>88,953.15-</b>	<b>100,139.64-</b>	<b>11,186.49</b>	<b>-12%</b>
2000.00	Créanciers	88,953.15-	100,139.64-	11,186.49	-13%
<b>2001</b>	<b>Comptes courants avec des tiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
2001.00	Municipalité, compte courant	0.00	0.00	0.00	0%
<b>201</b>	<b>Engagements financiers à court terme</b>	<b>20,456.79-</b>	<b>8,279.25-</b>	<b>12,177.54-</b>	<b>59%</b>
<b>2010</b>	<b>Engagements envers des intermédiaires fi</b>	<b>1,182.25-</b>	<b>0.00</b>	<b>1,182.25-</b>	<b>100%</b>
2010.03	BCVs 0332.6100.9	1,182.25-	0.00	1,182.25-	100%
<b>2019</b>	<b>Autres engagements financiers à court t</b>	<b>19,274.54-</b>	<b>8,279.25-</b>	<b>10,995.29-</b>	<b>57%</b>
2019.00	Créancier TVA	19,274.54-	8,279.25-	10,995.29-	57%
<b>206</b>	<b>Engagements financiers à long terme</b>	<b>960,000.00-</b>	<b>1,036,000.00-</b>	<b>76,000.00</b>	<b>-7%</b>
<b>2064</b>	<b>Prêts, reconnaissances de dettes</b>	<b>960,000.00-</b>	<b>1,036,000.00-</b>	<b>76,000.00</b>	<b>-7%</b>
2064.00	Raiffeisen 61830.28 (Fds propres Comba S	80,000.00-	100,000.00-	20,000.00	-25%
2064.01	Raiffeisen 61830.46 (UF2)	450,000.00-	486,000.00-	36,000.00	-8%
2064.02	BCVs 0332.6100.9 (UF3)	430,000.00-	450,000.00-	20,000.00	-5%
<b>2069</b>	<b>Autres engagements financiers à long ter</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
2069.02	Prêts sans intérêts VS + CH (Comba SA)	0.00	0.00	0.00	0%
<b>29</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>1,905,904.34-</b>	<b>1,905,904.34-</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
<b>291</b>	<b>Fonds enregistrés sous capital propre</b>	<b>71,080.71-</b>	<b>71,080.71-</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
<b>2910</b>	<b>Fonds enregistrés sous capital propre</b>	<b>71,080.71-</b>	<b>71,080.71-</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
2910.00	Fonds de reboisement	71,080.71-	71,080.71-	0.00	0%
<b>299</b>	<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>1,834,823.63-</b>	<b>1,834,823.63-</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>

**Balance des comptes**

Exercice 2023 Ecritures du 01.01.2023 au 31.12.2023  
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées  
Engagés Toutes  
Oui

Compte	Libellé	31.12.2023	31.12.2022	Ecart	%
<b>2</b>	<b><u>Passif</u></b>	<b>2,975,314.28-</b>	<b>3,050,323.23-</b>	<b>75,008.95</b>	<b>-2%</b>
<b>2999</b>	<b>Résultats cumulés des années précédentes</b>	<b>1,834,823.63-</b>	<b>1,834,823.63-</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
2999.00	Fortune nette	1,834,823.63-	1,834,823.63-	0.00	0%
<b>Total</b>		<b>536,272.97</b>	<b>0.00</b>	<b>536,272.97</b>	<b>100%</b>

## Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2023 à l'Assemblée bourgeoisiale de la BOURGEOISIE d'ARBAZ

---

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Bourgeoisie d'Arbaz**, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la **Bourgeoisie d'Arbaz**, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### *Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels*

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement de la Bourgeoisie d'Arbaz est considéré comme nul,
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie d'Arbaz est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu

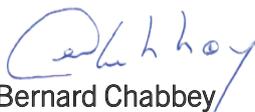
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 21 mai 2024

**NOFIVAL SA**  
ASR 501643



**Mathias Pellaud**  
Réviseur agréé  
Réviseur responsable



**Bernard Chabbey**  
Expert-réviseur agréé

# Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune d'Arbaz

---

## 1. Base légale

---

L'établissement du compte de la commune d'Arbaz se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## 2. Principes MCH2 appliqués et divergences

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La commune d'Arbaz se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.00.

### RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

### RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.00

### RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

### RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

#### RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

#### RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

#### RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

#### RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

### **3. Principes de la gestion financière**

---

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

### **4. Principes de tenue des comptes**

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

### **5. Principes de présentation des comptes**

---

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

### **6. Principes d'évaluation du bilan**

---

#### **6.1. Actif**

##### **6.1.1. Patrimoine financier (PF)**

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

#### Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

#### Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.00.

#### Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

#### Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

#### Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

#### Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.1.2. Patrimoine administratif (PA)**

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.

#### Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

*Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)  
Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)  
Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)  
Forêts : 0% (compte bilan 1405)  
Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)  
Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

---

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

---

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

---

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

---

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10% à 100%.

## **6.2. Passif**

### **6.2.1. Capitaux de tiers**

---

Engagements courants (compte bilan 200)

---

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

---

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

---

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.00

Provisions à court terme (compte bilan 205)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.00

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

---

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de

la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.00

#### Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.2.2. Capital propre**

---

#### Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

#### Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

#### Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

## Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>1'905'904</b>	<b>536'273</b>	-	<b>2'442'177</b>
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291	Fonds classés dans le capital propre	71'081			71'081
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	1'834'824	536'273		2'371'097

## Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
<b>Institut de droit public</b>						
<b>Société anonyme</b>						
Comba Energies SA	42	42	42'000	3'750	57'250	81'500
<b>Fondation</b>						
<b>Société coopérative</b>						
<b>Divers</b>						

## Tableau des immobilisations

Compte N°/Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
<b>Comptes ordinaires</b>								
1400 Terrains	35'000			35'000		35'000	0%	0.00%
1401 Routes / voies de communication	15'000			15'000	1'000	14'000	7%	6.67%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%	0.00%
1403 Autres travaux de génie-civil				-		-	7%	0.00%
1404 Bâtiments du PA	1			1		1	8%	0.00%
1405 Forêts PA	93'000			93'000		93'000	0%	0.00%
1406 Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420 Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429 Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X Prêts	297'000		79'200	217'800		217'800	Selon risque	0.00%
145X Participation capital social	57'250	24'250		81'500		81'500	Selon risque	0.00%
146X Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
<b>Total comptes ordinaires</b>	<b>497'251</b>	<b>24'250</b>	<b>79'200</b>	<b>442'301</b>	<b>1'000</b>	<b>441'301</b>		